

**DELIBERATION N° 2024-055 A
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 20 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre,
A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc CASTELLACCI, Michel COLLOMB, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER.

Procurations :

Hervé CASTILLO donne procuration à Michel MOURONT

Damien GANDELLI donne procuration à Marcel CANNAT

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Modification de dénomination des voies de la Commune de Réotier – Annule et remplace la délibération n°2024-055 suite erreur matérielle- Plan ci-joint

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-002, concernant l'engagement de la démarche de raccordement postal, c'est-à-dire la dénomination des voies de la Commune de Réotier et la numérotation des habitations.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune. La dénomination des voies de la Commune de Réotier est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. En raison d'une indication erronée par le « Système mondial de positionnement » GPS, il convient de procéder à la modification de la dénomination de la voie :

Rue des Piélous par Impasse des Amandiers sur la portion de voie suivante, points :

- Latitude 44.67007 - longitude 6.60070 (embranchement Route de Montdauphin)
- Latitude 44.67164 - longitude 6.600187

Matérialisé en vert fluo sur le plan

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter les dénominations selon le plan ci-annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal : 11 voix Pour- 0 voix Contre – 0 Abstention

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire tel que présenté ci-dessus
- **Valide** le changement de nom attribué (plan ci annexé)
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

